

RÈGLEMENT COMPLET
GRAND JEU DE L'ÉTÉ LUSTUCRU
DU 1^{ER} JUILLET AU 26 AOÛT 2025

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

1.1 Société Organisatrice

La société PASTACORP (ci-après dénommée la "**Société Organisatrice**"), société par actions simplifiée, au capital de 11 404 983€, ayant son siège social 73-77 rue de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 423 068 303 organise, du **01/07/2025 au 26/08/2025 inclus**, un jeu Tirage au sort avec obligation d'achat, intitulé «Grand Jeu de l'Été Lustucru »(ci-après dénommé le " Jeu").

Le Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante : www.jeulustucru.fr (ci-après le « **Site** »).

1.2 Société prestataire

La société GLOBE GROUPE est une société prestataire. La société GLOBE GROUPE intervient dans le cadre de l'acheminement des dotations et est en charge du suivi du respect du règlement ainsi que la réalisation technique et créative du jeu via l'entité Promo.Dev.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, et des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, ainsi que des membres de leur familles (même adresse postale), ci-après le(s) « **Participant(s)** ».

La participation se fait strictement sur internet, toutes preuves d'achats envoyées par voie postale ne seront pas prises en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité des gagnants. Toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'élimination du gagnant.

Une seule participation par foyer est autorisée (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP).

Ne seront pas prises en compte les participations :

- Comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, erronées, inexactes, usurpées ; non-conforme au présent règlement,

- Enregistrées après les dates et heures du Jeu ou interrompues pendant leur validation (y compris en raison de la connexion Internet) ;
- De Participants résidants en dehors de la France métropolitaine (Corse incluse) ;
- Fondées sur un même ticket de caisse.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler la participation au Jeu de toute personne ayant l'une des qualités décrites ci-dessus, et ce, sans qu'une indemnité quelconque lui soit due.

Tout Participant disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure pour toute la durée du Jeu un Participant disqualifié.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après dénommé le "**Règlement**"), en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux promotionnels sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

De même, s'il est avéré que le Jeu est perturbé par des tiers, mais que le Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et l'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites.

L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4 – ANNONCE DU JEU

Le Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- La PLV en magasin
- Le site www.lustucru.fr et les réseaux sociaux de la marque
- Le mini-site du Jeu : www.jeulustucru.fr

ARTICLE 5 – DOTATION MISE EN JEU

La dotation mise en jeu par tirage au sort le 29 août 2025 est :

- **1 semaine de vacances en famille sous la forme d'un virement bancaire de 5000€ TTC**

Le lot est strictement nominatif.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa

volonté, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

Tous les participants se verront également remettre un bon de réduction d'une valeur de 0,20€ à valoir sur l'achat d'un produit Lustucru (dans la limite de 5000 bons de réduction distribués) à la fin du parcours utilisateurs.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE PARTICIPATION AU JEU

Pour participer, il suffit :

- D'acheter 1 produit de la marque Lustucru parmi la liste de produits figurant en Annexe du Règlement, en France métropolitaine (Corse incluse), en magasin entre le 01/07/2025 et le 26/08/2025,
- De conserver sa preuve d'achat
- De se connecter sur le site www.jeulustucru.fr entre le 01/07/2025 00h01 et le 26/08/2025 23h59,
- De cliquer sur « JE PARTICIPE »
- De compléter ses données personnelles avec son nom, prénom, code postal, adresse e-mail, numéro de téléphone, qui devront être correctes pour l'obtention du gain.
- De télécharger dans l'espace dédié, une photo ou pdf ou scan, complet et lisible de son ticket de caisse original (en entourant l'enseigne, la date d'achat et la référence du produit acheté Lustucru).
- D'accepter le règlement complet du Jeu,
- D'accepter le traitement de ses données personnelles uniquement dans le cadre du Jeu
- De cocher l'opt-in : « Je certifie être majeur »
- De cliquer sur « JE JOUE ».

Pour être considérée comme conforme, la preuve d'achat doit mentionner :

- La date d'achat (comprise dans la période du Jeu),
- Le nom du point de vente
- Le produit éligible
- Le montant total du Ticket de Caisse
- Ne pas avoir déjà été utilisée au titre d'une précédente participation au Jeu.

En fin de jeu, le Participant est enregistré pour participer au tirage au sort prévu le 29/08/2025 (sous réserve de conformité de son dossier). Il reçoit un e-mail de confirmation d'inscription.

Il est demandé aux Participants de conserver l'original de leur preuve d'achat qui pourra leur être demandée à tout moment.

L'Organisateur se réserve le droit de demander l'envoi par voie postale des éléments du dossier à des fins de contrôles complémentaires et notamment le ticket de caisse original d'achat et le code-barres du produit éligible. Les frais d'affranchissement des dossiers seront remboursés à hauteur de 1.35€ tarif 2025 en vigueur.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse postale qu'il aura indiquée et confirmée lors de l'inscription. Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique du nom du gagnant tiré au sort.

ARTICLE 7 – DÉTERMINATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné parmi les participations enregistrées conformes pendant toute la durée du Jeu, le 29/08/2025, par la société Promodev, mandaté par la société organisatrice, situé au 276 avenue du Douard 13400 Aubagne – RCS Marseille B 890 559 883. Le gagnant sera contacté par e-mail après le tirage au sort afin d'organiser la remise de son lot.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le gain ne pourrait être attribué pour des raisons indépendantes de sa volonté. Dans de telles hypothèses, la dotation serait définitivement perdue. Il en sera notamment ainsi si l'adresse e-mail indiquée par le participant dans le formulaire de participation est incorrecte, erronée ou incomplète.

Si la preuve d'achat du gagnant n'est pas validée ou si le gagnant renonce à son lot, l'Organisateur se réserve le droit soit de le remettre en jeu par tirage au sort au terme de la période de l'opération soit de conserver ledit lot.

Si le gagnant indique des coordonnées fausses ou insuffisantes, sa participation ne sera plus considérée comme gagnante et il ne pourra plus prétendre à sa gratification.

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'OBTENTION DE LA DOTATION

Le gagnant sera contacté par e-mail le 1^{er} septembre 2025 afin de compléter ses coordonnées bancaires pour réaliser le virement d'un montant de 5000€. Sans aucun retour de sa part au plus tard le 3 septembre 2025, le gagnant sera contacté par téléphone.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison de coordonnées inexactes sera tenue à sa disposition dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aurait pas réclamé sa dotation par courriel (contact@promo.dev) passé cette date sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par l'Organisateur, sans que celui-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts afin de contacter le gagnant. Néanmoins si le gagnant demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les frais supplémentaires susceptibles d'être engagés par le gagnant et qui ne sont pas expressément prévus par le Règlement seront exclusivement à leur charge.

ARTICLE 9 – MODALITÉS GÉNÉRALES

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Participants.

Il est par ailleurs expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

L'Organisateur mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au formulaire et au site du Jeu. Pour autant il ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté. Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel, concernant les Participants, recueillies dans le cadre de la présente offre sont obligatoires pour le traitement de la participation au Jeu. Ce traitement est fondé sur la base de l'exécution d'un contrat pour traiter la demande du Participant, qui dispose du droit de le retirer à tout moment. Néanmoins, à défaut de traitement de ces données, la participation du Participant ne pourra être prise en compte.

Les Données collectées ne sont réservées qu'à l'usage des destinataires suivants : l'Organisateur Pastacorp et l'agence Globe via l'entité PromoDev dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des Participants.

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier.

Vous disposez, dans les conditions et limites prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, de suppression, de portabilité des Données vous concernant et d'opposition ou de limitation à leur traitement. Vous disposez également du droit de définir les directives concernant le sort de vos données après votre décès dans les conditions définies à l'article 40.1 de la Loi informatique et Libertés. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un courrier électronique à rgpd@lustucru.com. La personne concernée par la demande de droit devra indiquer clairement ses noms et prénoms, et fournir

la copie d'un titre d'identité ou de participation.

En tout état de cause, les Participants peuvent former des recours auprès de l'autorité de protection des données compétentes (en France, il s'agit de la CNIL) concernant le traitement de leurs données personnelles.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur (...).

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Pour exercer ce droit, il vous suffit d'adresser un mail à : rgpd@jeulustucru.com.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'offre. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération et/ou de l'attribution définitive des remboursements sont réputés renoncer à leur participation.

Vous disposez d'un droit d'inscription sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous y inscrire en vous rendant à l'adresse suivante : bloctel.gouv.fr.

Pour plus d'informations sur vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits, consultez la « Politique de confidentialité » disponible sur le site jeulustucru.fr.

ARTICLE 11 – ACCÈS AU RÈGLEMENT

Le Règlement est déposé auprès de la SCP SYNERGIE – Commissaires de Justice associés à 13002 MARSEILLE – 28, rue Fauchier. Le Règlement est consultable sur le site jeulustucru.fr.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le Règlement sous la forme d'un avenant, qui sera publié sur le site.

ARTICLE 12 – RÉCLAMATION

Le Participant peut adresser toute réclamation, contestation, demande ou communication relative au Jeu ou au Règlement en se rendant dans le formulaire de contact du site de Jeu jeulustucru.fr.

Lesdites demandes pourront être adressées jusqu'au 26 septembre 2025 au plus tard. Aucune réclamation ne sera prise en compte passée cette date.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et le présent Règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉS

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de commande, et de reporter toute date annoncée, sans être tenus de se justifier, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ces modalités peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement.

Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré-attribués.

ARTICLE 15 – INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où une des dispositions du Règlement s'avèrerait invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. L'Organisateur remplacera la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valable à effet équivalent à la disposition originale.

ARTICLE 16 – LOI APPLICABLE

Le Jeu et le présent Règlement sont soumis à la loi française.

L'Organisateur du jeu se réserve le droit de trancher souverainement sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

ANNEXE
PRODUITS ÉLIGIBLES :

DESIGNATION	CODE EAN
Tagliatelles aux Œufs frais 230g	3660861908302
Torsades aux Œufs frais 250g	3073190101267
Spaghetti Longs aux Œufs frais 250g	3660861025658
Spaghetti Courts aux Œufs frais 250g	3073190101250
Nouilles aux Œufs frais 250g	3073190101014
Macaroni aux Œufs frais 250g	3073190101069
Linguine aux Œufs frais 250g	3660861021346
Collerettes aux Œufs frais 250g	3073190101229
Coquillettes aux Œufs frais 250g	3073190101236
Lasagnes aux Œufs frais 250g	3660861025719
Grandes Torsades aux Œufs frais 250g	3660861905998
Grandes Coquillettes aux Œufs frais 250g	3660861021735
Torsades aux Œufs frais 500g	3660861022602
Coquillettes aux Œufs frais 500g	3073190102233
Spaghetti Courts aux Œufs frais 500g	3660861002956
Macaroni aux Œufs frais 500g	3660861900092
Collerettes aux Œufs frais 500g	3660861901037
Spaghetti Longs aux Œufs frais 500g	3073190102073
Nouilles aux Œufs frais 500g	3660861905929
Coquillettes Classique 500g	3660861906490
Torsades Classique 500g	3660861906612
Macaroni Classique 500g	3660861906551
Collerettes Classique 500g	3660861906520
Spaghetti Courts Classique 500g	3660861906582
Spaghetti Longs Classique 500g	3660861908005
Spaghetti Longs Classique 1kg	3660861909651
Spaghetti Courts Classique 1kg	3660861909613
Family Pack Spaghetti Classique 4x250g	3073190010743
Family Pack Coquillettes Classique 4x250g	3073190010781
Family Pack Macaroni Classique 4x250g	3073190010828
Family Pack Nouilles Classique 4x250g	3073190010705
Spaghetti Délice au Blé Complet 250g	3660861907909
Coquillettes Délice au Blé Complet 250g	3660861908050
Torsades Délice au Blé Complet 250g	3660861907855
Spaghetti Délice au Blé Complet 400g	3660861020110
Coquillettes Délice au Blé Complet 400g	3660861023760
Torsades Délice au Blé Complet 400g	3660861023678
Spaghetti Courts Prêt en 3 min' 500g	3660861003311
Torsades Prêt en 3 min' 500g	3073190000683
Collerettes Prêt en 3 min' 500g	3660861027645
Coquillettes Prêt en 3 min' 500g	3073190000669
Spaghetti Longs Prêt en 3 min' 500g	3073190000676
Farfalles Prêt en 3 min' 500g	3660861021490
Coudes Rayés Prêt en 3 min' 500g	3660861021551
Torsettes Tricolores Prêt en 3 min' 500g	3660861021582
Torsades Prêt en 3 min' 1kg	3073190020681
Coquillettes Prêt en 3 min' 1kg	3073190020711
Collerettes Prêt en 3 min' 1kg	3660861900849